



**PROCES-VERBAL DE SEANCE
DE CONSEIL MUNICIPAL
Du mercredi 07 juin 2023**

COMMUNE DE BOURNAND

Département de la Vienne (86)

Arrondissement de CHÂTELLERAULT

Canton de LOUDUN

En l'an deux mille vingt-trois le sept juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de BOURNAND (Vienne), dûment convoqué en date du trente et un mai deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire à la salle BASILIC, sous la présidence de Mme CHAMPIGNY Patricia, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 8

Date de convocation du conseil municipal : 31/05/2023

Présents : Mme Patricia CHAMPIGNY, Mr Jean-Jacques BOURREAU, Mr Stéphane DELACOTE -VAULTIER, Mme Emilie GANDIER, Mr Alexandre GERMAIN, Mr Pascal LAFOIS, Mme Christine MATTERA, Mme Marie-Christine VERLOMME

Absents excusés : Mme Marie-Françoise AUBERT, Mr Thierry d'HUEPPE, Mr Benjamin MAILLET, Mme Nadia MONTEIL, Mme Audrey DUVERGER-PRINET, Mme Aurélie PLUMEREAU

Pouvoirs : Mme Marie-Françoise AUBERT donne pouvoir à Mr DELACOTE VAULTIER Stéphane,
Mr Thierry d'HUEPPE donne pouvoir à Mr Jean-Jacques BOURREAU
Mme Nadia MONTEIL donne pouvoir à Mme Patricia CHAMPIGNY

Elle constate que le quorum est atteint.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du CGCT, il a été effectué à l'élection du secrétaire de séance, qui est chargé de la rédaction du procès-verbal de séance.

Mr Stéphane DELACOTE VAULTIER est désigné secrétaire de séance.

Madame la Maire ouvre la séance et reprend l'ordre du jour :

- 1/ Demande de subvention ACCA de Bournand
- 2/ Devis SRD pour raccordement électrique API
- 3/ Devis Mr Poignonnet (pour dépôt du Permis de construire de la MAM)
- 4/ Devis Visuellement pour la page Facebook
- 5/ Choix du Filet de protection le long du city stade

Madame La Maire demande aux Conseillers Municipaux s'ils ont des remarques particulières à formuler sur le procès-verbal de la réunion du 03 mai 2023. Le Conseil municipal valide à 11 voix POUR

1/DEMANDE DE SUBVENTION ACCA DE BOURNAND

CERFA n° 12156-06 ci-joint avec budget prévisionnel.

Courrier de Mr POISSON, Président de l'association de chasse.

Pour mémoire : subvention 2022 compte 6574 pour 600 €

Subvention 2021 : pas de versement de subvention

Après exposé et après en avoir délibéré et voté, le Conseil municipal valide à l'unanimité la subvention pour l'association de chasse pour un montant de 600 €

Et mandate Mme la Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents liés à ce dossier.

2/ Devis SRD pour raccordement électrique API

Devis raccordement électrique : branchement neuf consommation type 2 mono pour API, pour un montant de 2578.55 € TTC

Décision modificative à prévoir

Après exposé et après en avoir délibéré et voté, le Conseil municipal valide à l'unanimité le devis SRD pour raccordement électrique pour API.

Et mandate Mme la Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents liés à ce dossier.

3/ Devis Mr Poignonec (pour le dépôt du permis de construire de la MAM)

Mme la Maire propose un devis d'architecte pour un montant de 6000 € TTC

Montant honoraires architecte pour dossier de permis de construire et demande d'autorisation de construction pour le projet MAM.

Projet non budgété, décision modificative à prévoir

Après exposé et après en avoir délibéré et voté, le Conseil municipal valide à l'unanimité le devis de l'architecte pour un montant de 6000 € TTC

Et mandate Mme la Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents liés à ce dossier.

4/DEVIS VISUELLEMENT POUR LA PAGE FACEBOOK

Devis pack réseau sociaux Facebook pour la création d'un compte pour un montant de 228 € TTC (190 € HT)

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil municipal valide par

POUR : 8 voix,

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 3 voix

La création d'une page Facebook pour un montant de 228.00 € TTC

Et mandate Mme la Maire à signer les documents liés à cette affaire.

5/ Choix du filet de protection de long du city stade

Devis pour choix de protection le long du city stade, reporté au prochain conseil municipal.

6/ SUBVENTION POUR LE PROJET ECOLE – PLAN DE FINANCEMENT

Modification de la délibération n° 2023_05_08 du conseil municipal du 03 mai 2023, suite modification du montant DSIL par la commission de Bordeaux (division par 2 des montants DSIL pour les communes).

Suite à la demande de subvention pour le projet école de Bournand.

Coût HT des travaux s'élève actuellement à 895 747 € HT

Sources	Libellé	Montant H.T. Phase 1 / 2023	%	Montant H.T. Phase 2 / 2024	%
Préfecture	DETR	136 248 €	30 %	97 305.48 €	30 %
Préfecture	DSIL	90 000 €	19.82%	227 046.12 €	50 %
Département	Activ 3	28700 x2 (2023 – 2024) = 57 400 €			6 %
Département	Activ 2	108 380 €	23.86%		
Collectivité	Autofinancement	90 832 €	20 %	88 262.90 €	20 %
TOTAL		454 159.74 €	100 %	441 314.50 €	100 %

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil municipal valide le plan de financement.

Et mandate Mme la Maire à mettre en œuvre les démarches nécessaires et signer les documents

7/ Point sur la commission des élections

Au plus tard le 08 juin 2023

Dans le cadre du renouvellement des membres des commissions de contrôle des listes électorales :

Deux membres parmi les administrés de la commune de Bournand ainsi que 2 suppléants afin de représenter la Préfecture puis le TGI (hors membres du conseil municipal)

Pas de nom proposé par le Conseil municipal.

Puis, un représentant parmi les élus de la commune de Bournand (à défaut, le plus jeune)

- Mr Alexandre GERMAIN et suppléant Mme Marie-Christine VERLOMME

MADAME LA MAIRE CLOT LA SEANCE A 21H45

Fait et délibéré les heures, jour, mois et an susdit.

La secrétaire de séance

Mr Stéphane DELACOTE VAULTIER



La Maire

Mme Patricia CHAMPIGNY

